

## DOSSIER DE CANDIDATURE

# Prix: Gestion des ressources naturelles

- **Tous les champs sont à renseigner.**
- **Date limite de renvoi des dossiers complétés : 9 novembre 2012**, par mail à l'adresse [contact@grandprix-consommationresponsable.com](mailto:contact@grandprix-consommationresponsable.com)
- **Principe de notation de chaque prix :**  
Les initiatives candidates seront évaluées selon 4 critères : Aspect novateur - Mise en œuvre et communication – Impact et résultats – Vision.  
Une note sur 10 points sera attribuée sur chaque critère.  
Les critères seront pondérés selon des coefficients :  
Caractère innovant de l'initiative : coefficient 3  
Mise en œuvre et communication : coefficient 2  
Impact et résultats : coefficient 3  
Vision : coefficient 2  
Une note globale sur 100 points sera ainsi affectée à chaque initiative candidate.

**Nom de l'initiative:** La gestion des ressources en eau et préservation de la biodiversité autour de Vittel

**Nom de l'entreprise candidate (et logo):**  
**NESTLE WATERS France**



# PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'INITIATIVE

## De quand date cette initiative ?

Réponse :  
Depuis 1992

## A quels enjeux précis de responsabilité sociale ou environnementale répond votre initiative ?

Réponse :  
Depuis 20 ans, Nestlé Waters France via sa filiale AGRIVAIR, met en place des mesures de protection environnementale « zéro pesticide », avec l'ensemble des parties prenantes du territoire de Vittel (Vosges – Lorraine), destinées à préserver la qualité originelle de ses sources d'eau minérale naturelle tout en favorisant le développement économique local durable.

La responsabilité est donc double : protéger l'environnement avec lequel l'entreprise interagit et en faire profiter tous ses acteurs directement ou indirectement : un exemple de création de valeur partagée

## En quoi consiste l'initiative ?

### Réponse :

Il y a près de vingt ans, Nestlé Waters France s'est engagé dans une stratégie volontariste de protection des ressources en eaux sur le périmètre des sources VITTEL, CONTREX, HEPAR, dans le bassin Vosgien. En effet, au cours des années 80, le territoire autour de ces sources comportait une majorité d'exploitations agricoles de plus en plus utilisatrices d'engrais chimiques, de pesticides et d'herbicides. Si on continuait à ce rythme, au bout d'une trentaine d'années le bassin d'alimentation de ces sources courait le risque d'une pollution telle que la production d'eau minérale aurait été menacée. C'est ainsi que Nestlé Waters France lança un programme de recherche-action en partenariat avec l'INRA et des équipes pluridisciplinaires impliquant historiens, sociologues, économistes, agronomes et zootechniciens pour identifier comment concilier protection de la qualité des ressources en eaux et développement économique local sur le long terme. En 1992, une filiale-site de Nestlé Waters France nommée Agrivair fut créée afin de mettre en pratique les préconisations des chercheurs.

L'objectif d'Agrivair a toujours été celui de convaincre, sans jamais rien imposer, les acteurs locaux concernés de l'intérêt collectif d'adopter une politique de protection durable respectueuse de l'environnement. Des moyens financiers ont été consacrés pour acheter des parcelles, les mettre gratuitement à la disposition des agriculteurs en contrepartie d'un cahier des charges zéro nitrate et zéro pesticide sur le très long terme (jusqu'à 30 ans) et financer la conversion à cette agriculture nouvelle

Grâce à toutes les initiatives lancées depuis 20 ans, ce sont plus de 11 communes correspondant à 10 000 hectares situés au dessus des gîtes d'eaux minérales naturelles qui sont garantis par une gestion « zéro » produits phytosanitaires et sans adjonction d'engrais chimiques.

Les eaux minérales naturelles sont ainsi préservées.

A travers cette politique de prévention, c'est aussi un modèle économique (agricole, industriel et touristique) alternatif qui est promu, témoignant du succès d'une démarche très concrète de développement durable local.

## PRESENTATION DETAILLEE DE L'INITIATIVE

Ces initiatives partenariales de préservation de l'eau et du développement durable du territoire ont conduit

### Critère 1

#### *Caractère innovant de l'initiative*

(coeff. 3)

**1/ En quoi votre initiative est elle innovante par rapport aux pratiques existantes au sein de votre entreprise ?**

Réponse :

La démarche Agrivair est un modèle pionnier de développement durable et local qui a fait école au sein de l'entreprise par son caractère avant-gardiste. Elle a su convaincre que son déploiement était bien en phase avec la demande sociale et qu'elle favorisait la création d'emploi, l'implantation d'entreprises porteuses de solutions d'avenir, et la prise de conscience de la force d'un territoire rassemblant les parties prenantes pour une prise de décision collective, **autant d'éléments primordiaux et dynamiques pour un Groupe**. C'est donc d'abord en interne qu'Agrivair a conduit au changement des mentalités et des pratiques. Par exemple, à Vergèze dans le Gard, où est embouteillée l'eau minérale naturelle PERRIER, afin de protéger cette ressource rare dans un périmètre complexe où l'activité humaine est omniprésente (agriculture méditerranéenne typique & concentration de tous les modes de transports : rails (et bientôt TGV), nationale et autoroute), le site a établi un périmètre de protection. Celui-ci est basé sur le principe de précaution dans une zone réaliste définie à partir des circuits d'eau. Les principaux efforts se concentrent sur 3500 hectares, recouvrant 5 communes et 7000 habitants. La logique d'acquisition foncière, au-delà de la protection rapprochée des captages et des installations, a été de se prémunir contre toute activité agricole incompatible avec la qualité des ressources en eaux. Au total, ce sont plus de 1000 hectares qui sont aujourd'hui sous contrôle, presque entièrement mis à la disposition du monde agricole.

Comme dans les Vosges, mais sans créer de structure spécifique, les points majeurs du cahier des charges à respecter restent la stricte observation de quantités basses de nitrates (organiques) et l'absence de pesticides de synthèse. L'entreprise a signé des baux avec les

exploitants qui produisent céréales, vignes, légumes en maraîchage et olives. Les agriculteurs doivent respecter une charte d'agriculture biologique qui interdit l'utilisation de produits chimiques de synthèse. Le respect de ce cahier des charges est contrôlé par un organisme indépendant. Parmi les réalisations remarquables, citons l'aménagement de 45 ha de plans d'eau (pour lesquels des conventions de gestion ont été passées avec les associations de pêche), la plantation de haies et la création de coupe-feu

Le territoire et son écosystème protégés, la richesse et la pureté de l'eau sont ainsi préservés

## **2/ En quoi votre réalisation va-t-elle au-delà :**

- de ce qui peut déjà exister dans d'autres groupes ou aux usages du secteur ?**
- des contraintes légales et réglementaires ?**

Réponse :

### **de ce qui peut déjà exister dans d'autres groupes ou aux usages du secteur ?**

Le territoire autour de la source VITTEL est actuellement un exemple d'interrelation réussie entre activités humaines et écosystème local. Depuis sa création, Agrivair a mis en place une gestion novatrice et du territoire afin de protéger la qualité des ressources d'eau minérale de toute pollution agricole, industrielle ou urbaine. Cette politique de protection est pionnière dans son secteur. Concertée et volontariste, elle a amené les différentes parties prenantes à travailler ensemble : adoption par les agriculteurs d'un modèle agricole alternatif, engagement des entreprises, des collectivités et des particuliers et application de solutions où l'arbre retrouve une place centrale. Pas à pas, les actions d'Agrivair ont prouvé leur efficacité grâce à l'expérimentation permanente et l'évaluation régulière des politiques menées.

Agrivair a été en mesure de relever ce challenge en initiant un « faire ensemble » qui a permis de fédérer les parties prenantes autour d'une logique territoriale et de création de valeur partagée. Au-delà de la protection de la ressource en eau, ce dialogue multipartite a permis la conciliation entre développement économique local, transition écologique et préservation de la qualité des ressources en eau.

La politique de protection partenariale autour de la source de VITTEL est régulièrement citée comme un exemple de prise en charge par une entreprise privée, en partenariat avec des acteurs locaux, de « services rendus par les écosystèmes » PES – Payment Ecosystem Services

Il y a peu d'exemples de territoires de taille équivalente de par le monde, sur lesquels une entreprise et ses parties prenantes valorisent avec succès les services rendus par la biodiversité. En cela, la réalisation va bien au-delà.

Compte tenu de son anticipation, de la politique de Nestlé Waters et de sa méthodologie innovante, Agrivair a aujourd'hui de nombreuses années d'avance en matière de « gestion » de protection des sources (comparativement à l'ensemble des marques concurrentes qui se sont contentées de définir un périmètre de protection sans développer d'actions aussi « poussées » que les siennes).

- des contraintes légales et réglementaires ?**

Au plan européen, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe un cadre minimal applicable à tous les États membres.

- En France, ce cadre est fixé de façon encore plus rigoureuse par les pouvoirs publics. L'exploitation des sources est subordonnée à des autorisations et au respect de nombreuses obligations.

Tous les captages d'eau minérale naturelle doivent comporter un périmètre sanitaire d'urgence (PSE), c'est-à-dire une zone clôturée autour du captage destinée à en assurer la protection sanitaire et la sécurité. De plus, l'exploitant de la source peut instaurer un périmètre de protection (PP) lié à une déclaration d'intérêt public (DIP) délivrée par les autorités compétentes<sup>1</sup>. Ce périmètre de protection vise à interdire ou réglementer toutes activités, dépôts, forages ou installations de nature à nuire à la protection naturelle et donc, directement ou indirectement, à la qualité de l'eau.

En engageant cette démarche partenariale, cette mobilisation de tout un territoire, en proposant aux agriculteurs d'adopter un cahier des charges stricte, l'initiative va bien au-delà des contraintes légales et réglementaires

<sup>1</sup>Ministère de la Santé, Conseil d'Etat.

## Critère 2

### **Mise en œuvre et communication**

(coeff. 2)

#### **3/ Qui a initié ce projet ? (département, fonction)**

**Qui est responsable de la mise en œuvre de l'initiative ?**

Réponse :

Comme nous le mentionnons préalablement, Il y a 20 ans, la durabilité de la qualité des ressources en eau autour du bassin vosgien était menacée par les activités agricoles intensives. C'est sur le conseil des experts de l'INRA qu'est née la filiale locale Agrivair afin de mettre en œuvre une politique agricole alternative durable suivant un impératif fixé par Nestlé Waters France de 10mg/litre. Ce taux que s'est imposé Nestlé Waters France est largement inférieur à celui fixé par la réglementation des eaux minérales naturelles.

Le projet est piloté par le Directeur de la filiale AGRIVAIR ; toutes les initiatives prises le sont en concertation avec les acteurs locaux et en phase avec les valeurs et la directive du Groupe Nestlé Waters France. 13 personnes travaillent quotidiennement pour la filiale.

#### **4/ Stratégie de déploiement de l'initiative**

**-Etapes et dates clés de mise en place**

**-Ampleur de la mise en œuvre**

**(nombre de collaborateurs, de marques, de produits, de sites concernés...)**

**-Comment avez-vous appréhendé les enjeux économiques dans le déploiement de l'initiative ?**

Réponse :

### **-Étapes et dates clés de mise en place**

#### **Phase 1 : de 1989 à 1992 : « Diagnostic et propositions de changement »**

- Etude du fonctionnement et de la dynamique de l'agriculture du secteur de VITTEL.
- Analyse des conditions d'évolution de l'agriculture face à la nécessité de protéger la qualité des eaux souterraines et d'éliminer les risques de nuisance pouvant potentiellement être générés par un taux de nitrate trop important dans les sols.
- Mise en place d'une série d'actions de recherche-développement avec les partenaires concernés (Nestlé Waters France, agents de Développement Agricole, responsables professionnels, agriculteurs du périmètre) afin d'établir de nouvelles pratiques accessibles.
- Proposition de mesures conservatoires transitoires puis d'un cahier des charges.

#### **Phase 2 : 1992 - 2012**

En coordination avec les SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Durable), les terres ont été rachetées aux agriculteurs qui cessaient leur activité ou souhaitaient se désendetter. Les terres ainsi acquises ont ensuite été gratuitement mises à disposition des agriculteurs dans le cadre de prêts à usage de longue durée (18 à 30 ans) en échange de leur accompagnement par Agrivair dans la mise en place du modèle agricole alternatif défini dans le cahier des charges.

- Remplacer la culture du maïs par la luzerne
- Composter les déjections animales
- Zéro produit phytosanitaire
- Mettre en place une rotation des cultures à base de luzerne
- Équilibrer la ration des animaux
- Mettre aux normes les bâtiments des exploitations agricoles
- Limiter le nombre de vaches à une par hectare exploité

Dix ans auront été nécessaires à la mise en place de ce processus de changement des pratiques agricoles. Le programme de transition a ciblé les 26 fermes les plus grandes du territoire (50 hectares et plus) qui généraient un impact environnemental conséquent notamment par la culture du maïs. Les accords passés avec les exploitants ont sécurisé leurs accès aux terres cultivables et amélioré leur niveau de vie sur le long terme. Agrivair a été le pivot de cette transition territoriale par l'écoute, le conseil et l'encadrement des agriculteurs, mais aussi par l'achat des terres et leur mise à disposition gratuite. Elle a aussi apporté expertises et capacité de travail nécessaires à la mutation.

### **-Ampleur de la mise en œuvre**

#### **(nombre de collaborateurs, de marques, de produits, de sites concernés...)**

- **Périmètre** : Près de 10 000 hectares
- **Communes concernées** : 11 communes (situées sur l'impluvium) travaillent en collaboration avec AGRIVAIR
- **Collaborateurs AGRIVAIR** : 13 personnes collaborent chaque jour avec plus de 200 personnes directement impliquées dans les actions d'AGRIVAIR.
- **Seuil de taux de nitrate4 imposé par NWF** : 10mg/Litre
- **Préservation des eaux minérale naturelle** : VITTEL / CONTREX / HEPAR

### **-Comment avez-vous appréhendé les enjeux économiques dans le déploiement de l'initiative ?**

Agrivair appuie les exploitations agricoles qui acceptent le cahier des charges par :

- Une aide provisoire au changement de 200€/hectare/an pendant 5 ans
- 150 000 euros pour le financement de l'outil de production, la mise aux normes des bâtiments et du matériel.

Par ailleurs, chaque année, 10 000 à 12 000 euros sont investis dans la recherche et le suivi de la protection des végétaux

## 5/ Implication des collaborateurs de l'entreprise dans le déploiement de l'initiative

**-Quels moyens et quelles actions votre entreprise a-t-elle mis en place pour motiver et former les collaborateurs concernés par l'initiative ?**

**-De quelle façon communiquez-vous autour de cette initiative en interne ?**

Réponse :

**-Quels moyens et quelles actions votre entreprise a-t-elle mis en place pour motiver et former les collaborateurs concernés par l'initiative ?**

Au-delà des collaborateurs qui n'étaient pas les premiers concernés par cette initiative, Agrivair a développé une méthode d'accompagnement du changement basée sur la recherche, l'expérimentation, l'évaluation, la participation des parties prenantes. Pour marquer ces 20 ans d'Agrivair et remercier l'implication de chacun dans la démarche, on s'apprête à célébrer l'événement en local, avec pour cibles premières les agriculteurs et les parties prenantes.

**De quelle façon communiquez-vous autour de cette initiative en interne ?**

Tous les collaborateurs ont été, depuis les débuts d'Agrivair, tenus informés des différentes évolutions et projets de la filiale.

Tout d'abord, cette communication s'est traduite par l'élaboration de différents documents envoyés et/ou mis à disposition des salariés de l'entreprise sur simple demande :

- Le magazine Agrivair et Eau Durable, édités respectivement en 2009 et 2010
- Les rapports « Création de Valeur Partagée » de Nestlé Waters France-Belgique (2009-2010-2011) fixant des points à date sur les projets d'Agrivair
- Un dossier et communiqué de presse sur les 20 ans d'Agrivair
- Un relai plus « ponctuel » de toutes les informations relatives à la filiale est également assuré via une newsletter adressée à l'ensemble de nos salariés, soit près de 3000 personnes.
- Qui plus est, la retransmission d'événements phares comme des conférences de presse, tables rondes, sont relayées en vidéo sur l'intranet accessible à tous les salariés disposant d'un PC.
- Un poster consacré au développement durable et rappelant l'action d'Agrivair va être édité à la fin de l'année 2012

Les documents Eau durable, les rapports CSV sont téléchargeables sur ce lien <http://www.nestle-waters.fr/espace-presse-et-scientifique/mediatheque/documents-corporate.html?limit=4&start=4>

Le communiqué et le dossier de presse sont également consultables sur ce lien

<http://www.nestle-waters.fr/espace-presse-et-scientifique/communiques-et-dossiers-de-presse/developpement-durable-et-sante/item/249-les-20-ans-dagrivair-dossier-de-presse.html>

<http://www.nestle-waters.fr/espace-presse-et-scientifique/communiques-et-dossiers-de-presse/developpement-durable-et-sante/item/250-les-20-ans-dagrivair-communique-de-presse.html>

**6/ Comment impliquez vous le consommateur dans cette initiative ?**

**-Quelles actions d'éducation, d'information, de communication aux consommateurs, notamment pour faire évoluer leurs comportements avec vous mises en place ? (Supports, moyens, budgets ...) Joindre en annexe un exemple de communication**

Réponse :

L'entreprise doit se présenter comme un modèle pour générer une prise de conscience collective et entraîner ses clients, consommateurs vers l'adoption de comportements plus durables et responsables. Montrer qu'entre autres, préserver la ressource en eau fait vraiment partie des préoccupations de l'entreprise est une attitude importante pour contribuer à l'évolution des mentalités. La communication au grand public doit être portée en ce sens.

La démarche AGRIVAIR est relayée sur les sites internet de la marque Vittel et du Groupe Nestlé Waters France

- [http://www.vittel.com/fr/index.htm#dvp\\_durable/preserver](http://www.vittel.com/fr/index.htm#dvp_durable/preserver)
- <http://www.nestle-waters.fr/creation-de-valeur-partagee/gestion-des-ressources-en-eau/la-biodiversite.html>

Qui plus est, depuis 2009, elle est véhiculée sur les étiquettes des bouteilles 1,5L format pilier de la marque et premier lien et support de communication avec le consommateur.

- Une annonce presse a été développée et a fait l'objet de plusieurs insertions dans la presse généraliste grand public - afin de mettre en exergue la démarche auprès d'une cible plus large
- Près d'un million de leaflets (pj) décrivant la démarche ont été distribués aux consommateurs lors d'opérations promotionnelles en point de vente, aussi bien sur le circuit Grandes et Moyennes Surfaces que le circuit Consommation Hors Domicile afin de renforcer le message déjà transmis à travers les bouteilles
- AGRIVAIR a participé à plusieurs tables rondes / conférences sur la protection de l'environnement et la biodiversité, plus particulièrement sur le rôle qu'elle peut avoir dans le développement économique et territorial,

### **Critère 3**

#### **Impact et résultats**

(coeff. 3)

**7/ Quels ont été les résultats quantitatifs de cette initiative ?**

- **Indicateurs clés**
- **Chiffres bruts (départ/arrivée)**
- **Evolution par rapport au départ**

Réponse :



Le périmètre d'intervention d'AGRIVAIR englobe :

- ⤴ Superficie : **près de 10 000 hectares**
- ⤴ Population : **12 000 habitants sur 11 communes**
- ⤴ Répartition de l'espace protégé : **52% de prairies permanentes, 26% de terres labourables, 20% de bois et 2% de vergers environ**
- ⤴ Rivières : le Vair pour Contrexéville et le Petit Vair pour VITTEL
- ⤴ Sources d'eau minérale naturelle : VITTEL, CONTREX et HEPAR

En cinq ans Agrivair a **acquis environ 50 % des terres situées en zones considérées** comme sensibles pour la préservation de la ressource en eau. Les terres ainsi acquises ont ensuite été gratuitement mises à disposition des agriculteurs dans le cadre de prêts à usage de longue durée (18 à 30 ans) en échange de leur accompagnement par Agrivair dans la mise en place du modèle agricole alternatif défini dans le cahier des charges. Ainsi les agriculteurs, libérés du remboursement des prêts bancaires, ont bénéficié d'un maintien du revenu agricole et ont pu participer pleinement à la transition.

En 20 ans, **26 fermes** ont adopté le nouveau système, et **95 % des terres agricoles sont désormais protégées** sur le bassin versant de la source d'eau minérale naturelle VITTEL. **Un indicateur du succès de cette méthode** : les jeunes agriculteurs qui reprennent l'exploitation familiale décident systématiquement de s'engager auprès d'Agrivair pour 30 ans.

Actuellement, **la surface des exploitations agricoles et la densité de cheptel à l'hectare ont augmenté et** impliquent des évolutions. A titre d'exemple, dans le cahier des charges rédigé en 1992, Agrivair proposait aux agriculteurs de faire du compost à partir des déjections animales, une opération artisanale faite à la ferme. Ca a fonctionné de cette manière pendant quinze ans : Agrivair fabriquait et épandait le compost. D'un point de vue agronomique c'était parfait, mais pas du point de vue de la problématique apparue depuis, celle du réchauffement climatique, à cause des rejets de CO<sup>2</sup> et de méthane dans l'air. Aujourd'hui, avec l'expérience et compte tenu du nombre d'agriculteurs travaillant sur le territoire, il est possible de passer à un autre mode de recyclage, plus collectif et industriel en réduisant le recours aux énergies non renouvelables, et de tirer profit d'une telle innovation pour d'autres activités de proximité, grâce à l'énergie dégagée par le biométhaniseur qui devrait être mis en place en 2013-2014.

**8/ Au départ, comment votre entreprise se situait-elle par rapport aux autres ?**

**-En quoi les résultats d'aujourd'hui montrent-ils une réelle avancée de votre entreprise sur ce sujet par rapport à la concurrence, ou par rapport aux normes réglementaires?**

Réponse :

Les eaux minérales naturelles de Nestlé Waters France bénéficient d'une protection légale/réglementaire que toute entreprise de ce secteur se doit de respecter. Agrivair va au-delà en entreprenant une véritable démarche partenariale avec tout un territoire.

Les réponses abordées dans la question 2, permettent de montrer en quoi elle constitue une véritable avancée de l'entreprise par rapport à la concurrence.

De plus, Agrivair a signé un partenariat public-privé **unique** en France avec l'ONF pour la gestion du

patrimoine forestier situé sur la zone d'infiltration des sources d'eau minérale. L'objectif n'était pas d'exploiter la ressource forestière mais de limiter les risques de pollution ou d'endommagement des sols par l'application de méthodes douces. Cette protection des sources d'eau minérale naturelle par une gestion forestière adaptée alliant préservation des sols et de la ressource en eau, accroissement de la biodiversité et valorisation touristique des forêts participe à la création de valeur partagée pour le territoire. **Le travail effectué par l'ONF dans les forêts d'Agrivair suscite aujourd'hui l'intérêt au niveau national et constitue à nouveau une véritable avancée.** Les forêts de VITTEL pourraient, notamment, servir d'exemple comme modèle alternatif à l'exploitation des forêts lors des formations de l'ONF.

**9/ Comment cette initiative a-t-elle été perçue en interne et/ou en externe (clients, fournisseurs, consommateurs, partenaires ...) ?**

**Exemples (ou témoignages) de sites (ou de personnes) emblématiques de la réussite de la mise en œuvre de l'initiative.**

Réponse :

**Jean-Claude Lefeuvre – professeur émérite au Muséum National d'Histoire Naturel (source rapport « engagés pour demain » 2009)**

« L'entreprise a compris que son intérêt n'était pas de racheter des terres et d'évincer les agriculteurs, mais de pouvoir assurer sa production d'eau. Elle a donc cherché à garder les agriculteurs sur son territoire sous réserve du respect d'une charte de bonne conduite et a contacté l'INRA pour trouver des solutions à cette équation toute simple : la présence de nitrates menace la première industrie de la ville, à savoir la production d'eau minérale, que faire? »

**Claude Vuillemin, agriculteur (Dossier de presse : 20 ans d'AGRIVAIR - 2012)**

« Quand Agrivair a été créé, la question s'est posée de marcher avec eux ou non. A l'époque nous faisons de la polyculture-élevage : céréales, viande et lait. En tant qu'agriculteur, je me posais des questions, nous utilisons toujours plus de produits phytosanitaires et d'engrais. Petit à petit, il nous a semblé plus raisonnable d'aller vers le modèle Agrivair. En signant avec Agrivair nous avons adhéré au cahier des charges. Nous sommes passés à une agriculture extensive et nous avons abandonné le maïs. Nous avons dû oublier les réflexes liés au modèle conventionnel, mais une fois mis en place il est apparu évident que le système d'Agrivair fonctionnait. En 20 ans, mon exploitation est passée de 150 hectares à 400 hectares dont 1/3 appartiennent à Agrivair. Un neveu est venu s'installer avec moi. Notre cheptel s'élève à 400 têtes. Nous n'avons pas des rendements très élevés, mais notre coût à l'hectare est très raisonnable. Notre marge a augmenté et la qualité de vie est meilleure parce qu'il y a plus de souplesse. Aujourd'hui, nous suscitons l'envie des autres exploitants qui constatent que ce modèle agricole fonctionne. »

**François Daviller, Directeur de Daviller Paysage (Dossier de presse : 20 ans d'AGRIVAIR - 2012)**

« L'arrivée d'Agrivair a eu un impact important sur notre activité. Les modes d'entretien ont systématiquement changé avec la suppression des produits phytosanitaires, l'utilisation de compost et l'adoption du désherbage thermique. Aujourd'hui, nous intervenons en « zéro phyto » pour : le Parc

de Vittel, le Groupe Partouche, la Ville de Contrexéville, la SNCF, Nestlé Waters et Agrivair.

Cette transition a parfois nécessité le recours à de nouveaux outils. Pour la mise en place du désherbage thermique, une alternative à l'emploi d'herbicide, Agrivair a développé spécialement un engin rail-route pour l'entretien des voies ferrées de la SNCF. De même, Agrivair nous a formés à l'utilisation des désherbeurs thermiques sur châssis de tondeuse autoportée créés pour l'entretien paysager. »

### **Guillaume Deplancke, ONF(Dossier de presse : 20 ans d'AGRIVAIR - 2012)**

« En 11 ans de collaboration avec Agrivair, nous sommes passés d'une logique de gestion forestière classique à un plan de gestion de forêt de protection avec des objectifs en termes de paysage, de loisirs, de biodiversité, de valeur sociale et économique de la forêt. Cette évolution est le fruit d'échanges permanents avec Agrivair qui nous ont permis d'innover et d'apporter des solutions adaptées à ses demandes. Un exemple, nous encourageons l'existence de milieux favorisant la diversité des espèces et des essences en conservant l'équilibre de l'écosystème.

Notre expérience sur le Bassin de VITTEL est sans aucun doute inédite au sein de l'ONF. Elle nous a permis de faire évoluer nos pratiques, mais aussi d'adopter une approche qui, au-delà de la forêt, prend en compte l'ensemble du territoire. »

De nombreux papiers, comme l'article de presse consultable [via ce lien](#) ont été éloquentes vis-à-vis de la démarche

### **10/ Quelles ont été les conséquences favorables grâce à cette initiative :**

- **en interne (comportements, méthode de travail, perception du changement...)**
  - **en externe vis-à-vis des clients, fournisseurs, partenaires...), envers l'Homme, l'environnement, sur les bienfaits sociaux...**
- >> reconnaissance (s) ayant déjà été obtenu(es) par cette initiative**

Réponse :

#### **en interne (comportements, méthode de travail, perception du changement...)**

En interne, la valorisation d'AGRIVAIR s'est faite à grande échelle et a été relayée dans plusieurs supports de communication du groupe :

- mise en avant sur le site du groupe Nestlé en tant que « CSV Case study » - janvier 2011(<http://www.nestle.com/csv/CreatingSharedValueCaseStudies/AllCaseStudies/Pages/Working-with-farmers-water-quality-France-Argentina.aspx>)
- SAIN Case France (Nestlé's Sustainable Agriculture Initiatives) – septembre 2012
- Présence dans le futur rapport Création de Valeur Partagée (CSV) groupe

#### **en externe vis-à-vis des clients, fournisseurs, partenaires...), envers l'Homme, l'environnement, sur les bienfaits sociaux...**

Les mesures de protection environnementale destinées à préserver la qualité originelle des eaux minérales ont conduit à une restauration de la qualité des agro systèmes locaux, avec une richesse en termes de biodiversité équivalente à celle de certains espaces protégés. Des campagnes d'inventaires de la biodiversité ont été menées afin de connaître la richesse en oiseaux, en

mammifères terrestres, en plantes et parmi plusieurs groupes d'insectes. Les résultats ont souvent été éloquentes : Dans les parcelles du verger de Ligneville, les suivis montrent que l'on **atteint près de 60% de tous les Papillons de jour de Lorraine dont des espèces protégées en France et dans l'Union européenne**. Le territoire de VITTEL abrite actuellement des espèces rares telles que Pie-grièche grise, Huppe fasciée, Cuivré des marais et Damier de la sucisse. Le suivi par la LPO Lorraine sur un territoire de 1500 ha montre qu'entre 1995 et 2001 la variété des oiseaux, insectes et micromammifères s'est accrue de **17% et le nombre d'oiseaux de 20%**.

En 20 ans, la politique d'Agrivair a **permis la plantation de boqueteaux et de 40 km de haies de ligneux autochtones**, véritable trame verte de l'impluvium. Ils régulent le régime hydrique local en stockant l'eau et en ralentissant le ruissellement.

Cette richesse biologique renforcée joue un rôle essentiel dans la préservation de la qualité des ressources en eau minérale et représente une opportunité pour les acteurs publics et privés locaux : faire le choix de la biodiversité est maintenant une valeur partagée par toutes les parties prenantes et elle est **un facteur de valorisation du territoire profitable à tous ses utilisateurs, grâce notamment aux services qu'elle leur rend**. Préserver la biodiversité, c'est aussi bénéficier des services essentiels qu'elle offre gratuitement et qu'il faudrait « produire » à des coûts inestimables :

- Services d'approvisionnement: consommation directe des ressources sans transformation (exemple : alimentation, bois, eau)
- Services de régulation qui canalisent certains phénomènes naturels (protection contre inondations, tempêtes, barrière contre maladies humaines et animales)
- Services culturels et récréatifs : la biodiversité est exploitée pour les loisirs sans prélèvement pour la consommation (exemple : tourisme nature, tourisme thermal). S'y ajoute la valeur d'existence liée à la santé, à la satisfaction, au bien-être et à la qualité de vie que procure la biodiversité.

### >> reconnaissance (s) ayant déjà été obtenu(es) par cette initiative

La première reconnaissance c'est qu'à ce jour aucun contrat liant AGRIVAIR à un exploitant agricole ou à une collectivité locale n'a été rompu.

Qui plus est, pour ses actions en faveur de la biodiversité du territoire de VITTEL, Nestlé Waters France s'est vu remettre par le Ministère de l'Ecologie et l'ADEME un Prix dans la catégorie « Biodiversité et entreprises, mention spéciale Meilleure démarche de gestion de site en matière de biodiversité » dans le cadre du Prix Entreprises et Environnement 2010.

**Critère 4**  
**Vision**  
**(coeff. 2)**

## 11/ Quel est l'objectif à court/moyen terme ? (objectifs quantitatifs et qualitatifs)

Réponse :

### **Qualitatifs & quantitatifs**

Après tous les éléments révélés ci-dessus, force est de constater que la responsabilité de l'entreprise en matière de préservation de la biodiversité est considérable. Nestlé Waters France a décidé d'entreprendre une démarche volontariste afin de préserver la biodiversité autour du bassin Vosgien en s'engageant à maîtriser ses impacts et à faire émerger des solutions innovantes. C'est dans ce cadre qu'Agrivair va renforcer ses actions en se portant pilote pour participer à la mise en place d'une certification Biodiversité (Dervenn et bureau veritas) au sein du site de Vittel (usine de production et impluvium) et ce dans la continuité des actions engagées.

Dans le cadre de la démarche globale Biodiversity Progress, deux certificats sont délivrés en deux temps par un comité de certification indépendant :

➤ A court terme : Attestation d'engagement Biodiversité: définition du « plan d'actions biodiversité » à court terme

➤ A long terme : Biodiversity Progress: suivis écologiques du « plan d'actions biodiversité » (cf dernière question)

Autre objectifs à court et moyen termes.

En 2013, Agrivair en partenariat avec l'Agence de l'Eau engagera un chantier d'une envergure inédite de renaturation du Petit Vair, cours d'eau particulièrement endommagé par des aménagements successifs. La ripisylve de la rivière sera reconstituée sur 2 km. Aujourd'hui la faune et la flore se sont appauvries, le lit de la rivière est surdimensionné et les fonds s'érodent.

## 12/ En quoi cette initiative s'inscrit-elle dans la vision et dans la mission de votre entreprise, ou la fait elle évoluer ?

Réponse :

La biodiversité sur le territoire dépasse les limites et les intérêts de l'entreprise. La biodiversité devient facteur de valorisation de tout un territoire, bénéficiant, dans une logique de création de valeur partagée, à l'entreprise mais aussi à l'ensemble des parties prenantes.

Les retours d'expérience des actions mise en place ont mis en lumière une interdépendance entre écosystème sain et fort, biodiversité enrichie et préservation des ressources en eau. A partir de là, il est devenu évident qu'investir dans la biodiversité devait être un choix stratégique

pour l'entreprise.

Par ailleurs, Nestlé Waters France souhaite s'inscrire dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 qui se fixe pour ambition de préserver, restaurer mais aussi renforcer et valoriser le patrimoine écologique sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, cette initiative s'intègre dans la vision de l'entreprise et dans son ambition d'entreprendre des initiatives avant-gardistes, profitables pour tous. Dans le cadre de sa politique de protection de ses sources d'eau minérale naturelle, Nestlé Waters France sera la première entreprise dans son secteur à demander cette labellisation au regard de sa stratégie et de ses actions développées pour optimiser son interaction avec la biodiversité et garantir sa pérennité écologique et économique.

### 13/ Quel prolongement de l'initiative (à 3 à 5 ans) ?

#### En quoi cette initiative peut avoir un effet d'entraînement sur le marché ?

Réponse :

En anticipant les enjeux liés au vivant, Nestlé Waters France va obtenir une **démarche transversale touchant tous les secteurs du développement durable** (préservation de la qualité de la ressource en eau ; réflexions sur le milieu forestier, mise en adéquation de la préservation de la biodiversité et de la compensation carbone ; réflexions sur l'architecture des bâtiments de l'organisme => paysagisme et architecture biodiversifiés...).

Dans un second temps, la certification Biodiversity Progress pourrait être délivrée, attestant que le plan d'actions stratégique initialement prévu est mis en œuvre et respecté. Afin d'obtenir ce certificat, un audit sur site sera réalisé par un représentant du comité indépendant de certification afin de contrôler le respect de la continuité du plan d'actions.

A terme certification doit permettre de :

- ✓ Connaître et évaluer sa démarche actuelle vis-à-vis de la biodiversité
- ✓ Identifier ses points forts, ses points faibles, ses enjeux ainsi que les risques / opportunités
- ✓ Définir des objectifs, une stratégie et un plan d'actions pour intégrer ses activités au sein du vivant
- ✓ Maîtriser ses interrelations (impacts, dépendances) et ses vulnérabilités à la biodiversité
- ✓ Suivre puis évaluer les progrès ainsi réalisés
- ✓ Tester une méthode innovante de certification unique en France.

Outre cette initiative pilote, Agrivair a d'autres ambitions d'avenir qui s'établiront toujours dans cette logique partenariale à long terme :

- valorisation de la place de l'arbre avec la mise en place de projets de plantations

élaborés par Pur Projet<sup>1</sup> en co-construction avec les parties prenantes du territoire et portés par la population, les agriculteurs et les collectivités locales

- contribution à la création de l'association « Terre-Eau » dont la mission est le développement économique du territoire par l'implantation d'activités innovantes et respectueuses de l'environnement et dont les bénéfices seront directement réinjectés au profit de cette mission.

Ces chantiers peuvent avoir un effet d'entraînement sur le marché puisqu'ils introduisent une deuxième étape encore plus passionnante pour les entreprises : la mise en place progressive d'une économie innovante, intégrant au cœur de sa stratégie les enjeux sociétaux et environnementaux. En prolongeant ces initiatives pionnières, Nestlé Waters France fera partie de ces entreprises ont intégré dans leur fonctionnement et dans leur stratégie les principes de développement durable. Une preuve indispensable pour obtenir la confiance durable des partenaires, parties prenantes, clients, consommateurs...

## Annexes

**Y a-t-il d'autres éléments utiles que vous souhaitez apporter au jury ?**

Réponse ou PJ en format numérique (2max) :

Vous trouverez dans un power point différentes communications faites au grand public.ainsi que le SAIN CASE de septembre 2012

**La participation au Grand Prix de la Consommation Responsable inclut une connaissance et une acceptation du règlement du concours.**

**Le règlement peut être téléchargé sur le site [www.grandprix-consommationresponsable.com](http://www.grandprix-consommationresponsable.com)**

**Le dossier de candidature complété (et annexes) est à retourner à l'adresse suivante:**  
[contact@grandprix-consommationresponsable.com](mailto:contact@grandprix-consommationresponsable.com)

**Date limite de renvoi des dossiers : 9 novembre 2012**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site internet  
<http://grandprix-consommationresponsable.com/>

ou à nous contacter à l'adresse :